



EB-2011-0254

DANS L'AFFAIRE DE *la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O.1998, chap.15, (annexe B);

ET DANS L'AFFAIRE D'UNE requête par Enbridge Gas Distribution Inc. demandant l'approbation de mesures de gestion nouvelles et mises à jour du côté demande pour l'année de programme 2011.

AVIS D'AUDIENCE ET ORDONNANCE DE PROCÉDURE N° 1

Le 4 juillet 2011, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») a reçu une requête mise à jour d'Enbridge Gas Distribution Inc. (« Enbridge ») demandant l'approbation de mesures de gestion nouvelles et mises à jour du côté demande (GCD) pour son année de programme 2011.

Enbridge a observé le processus approuvé pour établir les hypothèses d'apport GCD pour 2011. Enbridge a obtenu le consensus du Comité des évaluations et vérifications (CEV) 2011. Plus précisément, des modifications ont été apportées aux documents de support à l'égard des nouvelles mesures GCD révisée en 2011 et des taux d'achalandage gratuit ont été établis pour les nouvelles mesures perspectives suivantes : porte d'aérage (expédition-réception), condensation d'air d'appoint, chaudière à condensation (moins de 300 MBH) et chaudière à haut rendement (moins de 300 MBH). Enbridge demande que toutes les hypothèses de mesures GCD pour 2011 approuvées dans la soumission mise à jour en 2011 d'Union Gas Limited (EB-2011-0225) soient applicables à Enbridge.

La Commission a assigné le numéro de dossier EB-2011-0254 à cette demande.

La décision justifiée rendue par la Commission dans la procédure générale de gestion du côté demande du gaz naturel (EB-2006-0021) énonçait un processus

qui permettait que des mises à jour des hypothèses d'apport GCD, « découlant du processus d'évaluation et de vérification, soient déposées devant la Commission et traitées en conséquence ».

LA COMMISSION ORDONNE QUE :

1. Enbridge doit immédiatement servir copie de sa demande à chaque intervenant dans les lignes directrices de gestion du côté demande du gaz naturel pour distributeurs de gaz naturel (Natural Gas Demand Side Management Guidelines for Natural Gas Distributors) (EB-2008-0346) et à chaque partie participant présentement aux consultations GCD d'Enbridge (la liste complète se trouve à l'annexe A).
2. Toute partie, y compris le personnel de la Commission, qui désire émettre des commentaires au sujet de la demande d'Enbridge doit le faire par soumission écrite déposée devant la Commission et livrée à Enbridge, **le ou avant le 29 juillet 2011.**
3. Enbridge pourra répondre par soumission écrite déposée devant la Commission et livrée à toutes les parties **le ou avant le 8 août 2011.**

Tous les documents déposés devant la Commission doivent indiquer le numéro de dossier, EB-2011-0254, être transmis par le portail Web de la Commission au www.errr.ontarioenergyboard.ca et consister en deux copies papier et une copie électronique en format PDF consultable / non restreint. Les interventions doivent indiquer clairement le nom, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur et l'adresse courriel de l'expéditeur. Les parties doivent utiliser les conventions d'appellation des documents et les normes de soumission des documents énoncées dans la RESS Document Guideline affichée au www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Industry. Si le portail Web ne leur est pas accessible, les parties peuvent envoyer leurs documents par courriel à l'adresse ci-dessous. Ceux qui n'ont pas accès à Internet doivent soumettre tous leurs documents sur un CD en format PDF, ainsi que deux copies papier. Ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur doivent soumettre 7 copies papier.

Toutes les communications devraient être adressée à la secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous à 16 h 45 au plus tard à la date limite.

ADRESSE

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
27e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Courriel : Boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

FAIT à Toronto le 21 juillet 2011
COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

ANNEXE A

**ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.
EB-2011-0254**

Liste des interventions